



## AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 1241, rue du Bourgeois, (lots 2 283 637 et 2 283 634)  
secteur Saint-Rédempteur**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 12 décembre 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme la distance minimale entre un cabanon existant, situé en cour avant secondaire (cour donnant sur la rue Philippe-Poulin) et la ligne avant de terrain à 0,60 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit par l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 27 novembre 2018

Hélène Jomphe, chef de service